



ACTUALITÉS DE VOTRE SCPI



Madame, Monsieur,
Chers Associés,

La SCPI Primovie a pour vocation de constituer un patrimoine immobilier composé principalement d'actifs loués à des acteurs de la santé, de l'hébergement des seniors et de l'éducation. De ce fait Primovie investit entre autres dans des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées

Dépendantes (EHPAD), des résidences seniors, des cliniques, des écoles et des crèches. L'univers d'investissement de Primovie s'étend aux pays membres de l'Espace Economique Européen, au Royaume-Uni, et en Suisse.

La distribution au titre du 4^e trimestre 2022 s'élève à 2,61 € par part et **la SCPI Primovie clôture l'année avec un taux de distribution de 4,50 % au titre de l'exercice.**

Au 4^e trimestre 2022, la SCPI Primovie a collecté environ 150 millions d'euros, portant sa capitalisation* à 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022. **Sur l'année, Primovie se place sur le podium des SCPI ayant le plus collecté. Elle enregistre 790 millions de collecte en 2022.** L'attrait pour l'immobilier de santé s'explique par le caractère acyclique et défensif de ce type d'investissement, particulièrement intéressant dans la conjoncture que nous traversons.

Le dernier trimestre a été dense pour les acquisitions et les cessions. Les opérations les plus significatives concernent l'acquisition d'un portefeuille de 12 établissements de santé situés en France et de deux actifs situés en Italie. L'ensemble des opérations réalisées ce trimestre concourent à la diversification géographique et typologique du portefeuille. La rotation du portefeuille contribue également au maintien de la qualité des actifs détenus.

Au 31 décembre 2022, le patrimoine immobilier de Primovie compte 288 actifs (directs et indirects) dont environ un tiers en zone euro (hors France). Le taux d'occupation financier de Primovie reste très élevé, à 97,1 %.

Votre bulletin trimestriel s'enrichit de nouvelles informations, notamment sur les parties Activité locative et Situation locative. Vous trouverez par exemple le taux de recouvrement des loyers, davantage de détails sur les nouveaux baux et les libérations, ainsi que le top 10 des locataires en pourcentage des loyers annuels perçus. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Stéphanie Lacroix,
Directrice Générale de Primonial REIM France

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

CHIFFRES CLÉS

Taux de distribution
2022*
4,50 %

Distribution
du trimestre
par part
2,61 €

Capitalisation
4 960 202 891 €

TOF*
97,1 %

Effet de levier*
1,3

Prix de souscription
203,00 €

Valeur de retrait
184,73 €

Nombre
d'associés
45 850

Nombre
d'immeubles
288

APPEL À CANDIDATURE

Un poste de membres du Conseil de Surveillance de la SCPI Primovie est à pourvoir. Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 31 mars 2023 (cachet de la Poste faisant foi) à Primonial REIM France, Direction de la Relation Clients, 36 rue de Naples 75008 PARIS. Retrouvez toutes les modalités sur notre site internet : www.primonialreim.fr/fr/appele-a-candidature-au-conseil-de-surveillance-janvier-2023



L'INFO DE LA SCPI PRIMOVIE

Retrouvez plus d'information sur Primonial REIM France, son actualité et ses solutions d'investissement sur www.primonialreim.fr

Plus d'information sur votre SCPI dans votre **Espace sécurisé**

Abonnez-vous à nos comptes sur les réseaux sociaux :



DIRECTION DE LA RELATION CLIENT
PRIMONIAL REIM FRANCE
01 44 21 73 93 | serviceclients@primonialreim.com

DONNÉES FINANCIÈRES

DISTRIBUTION ET PERFORMANCE

	1 ^{er} trimestre 2022	2 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2022
Revenus fonciers	1,84	1,74	1,87	1,56
Revenus financiers	0,26	0,36	0,23	0,34
Revenus distribués	2,10	2,10	2,10	1,90
Date de versement	05/05/2022	29/07/2022	28/10/2022	31/01/2023
Distribution de plus-value	0,00	0,00	0,00	0,69
Distribution de plus-value / reset fiscal*	0,00	0,00	0,10	0,00
Total distribution plus-value	0,00	0,00	0,10	0,69

* Pour les associés imposés à l'impôt sur le revenu, cette distribution correspond au montant de l'impôt sur la plus-value acquitté pour leur compte et venant en compensation de leur dette à ce titre. Pour les associés personnes physiques résidentes en France ou dans un Etat membre de l'Union Européenne, le solde leur restant dû après compensation de leur dette sera versé en numéraire. Pour les associés non assujettis à l'impôt sur le revenu, le montant sera versé en numéraire.

Fiscalité étrangère payée pour le compte de l'associé	0,04	0,06	0,04	0,02
---	------	------	------	------

TRI 5 ans (2018-2022)
2,75 %

TRI 10 ans (2013-2022)
4,64 %

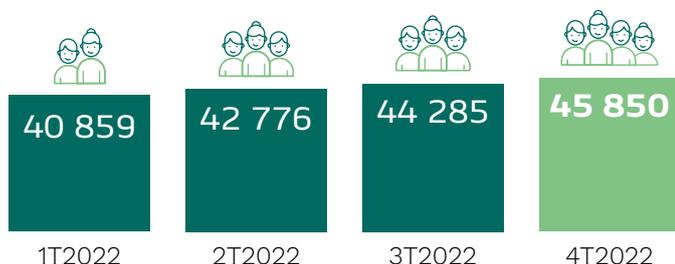
Taux de distribution 2022*
4,50 %

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

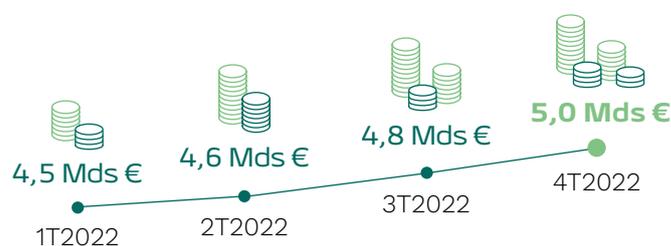
MARCHÉS DES PARTS

	1 ^{er} trimestre 2022	2 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2022
Nombre de parts en début de trimestre	20 870 500	21 988 037	22 850 738	23 704 575
Parts souscrites sur le trimestre	1 337 706	906 602	895 960	776 082
Parts vendues sur le trimestre (retraits)	220 169	43 901	42 123	46 160
Nombre de parts en fin de trimestre	21 988 037	22 850 738	23 704 575	24 434 497
Nombre de parts en attente de retrait	0	0	0	0

ASSOCIÉS



CAPITALISATION



VALEURS VALIDES au 31/12/2022



Valeur de réalisation*
au 31/12/2021
174,36 €



Valeur de reconstitution*
au 31/12/2021
202,79 €



Valeur IFI* indicative 2021
Résidents Non-résidents
165,51 € 113,10 €

DONNÉES IMMOBILIÈRES

PATRIMOINE DE LA SCPI au 31/12/2022



Nombre d'actifs

288

immeubles

Surface gérée en m²

1 484 762 m²



Trésorerie directe

103 056 171 €

Patrimoine immobilier*

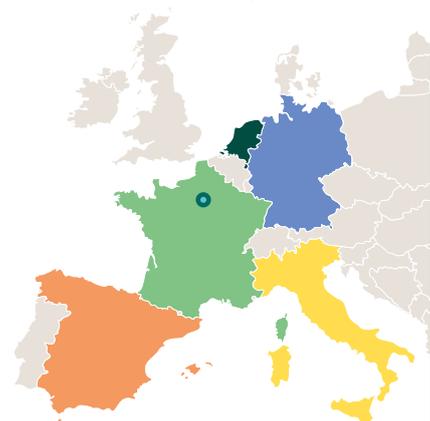


78,5 % Santé / Senior
14,7 % Bureaux
4,8 % Éducation
2,0 % Hôtellerie

Répartition géographique*



33,2 % Régions
30,8 % Région parisienne
17,1 % Allemagne
10,8 % Italie
5,6 % Paris
2,3 % Espagne
0,2 % Pays-Bas



* en % de la valeur vénale y compris les avances en compte courant.
Les bureaux dont les locataires sont majoritairement des opérateurs du secteur de la santé sont inclus dans la typologie « santé ».

Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs.

ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE



Montant des loyers encaissés sur le trimestre

37,37 M €



9 Nouveaux baux



Surface 4 359 m²



Montant total des loyers
1 996,13 k€



6 Libérations



Surface 7 197 m²



Montant total des loyers
1 712,80 k€



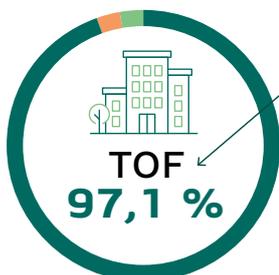
Taux de recouvrement des loyers

99 %

SITUATION LOCATIVE À LA FIN DU TRIMESTRE



Nombre de baux
465



94,5 % Locaux occupés
2,6 % Locaux occupés sous franchise ou mis à disposition d'un futur locataire
2,9 % Locaux vacants en recherche de locataire



Durée moyenne ferme des baux (WALB)*

8,9 ans

Durée moyenne restante des baux (WALT)*

9,4 ans

DONNÉES IMMOBILIÈRES

ACQUISITIONS DU TRIMESTRE



Portefeuille de 12 actifs situés en France via une participation dans une SCI par Primonial REIM France

📍 Portefeuille HEKA (France)

Acquis le 27/10/2022 et le 21/12/2022

La SCPI Primovie s'est portée acquéreur d'un portefeuille de 12 actifs situés en France au travers d'une participation dans une SCI gérée par Primonial REIM France. Il est composé de 5 EHPAD, 3 cliniques MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique), 3 cliniques Psychiatriques et une clinique de Soins de Suite et de Réadaptation.

📊 Volume d'investissement
134 717 230 €

📏 Surface (en quote-part)
78 628 m²

📈 Quote-part de détention
100 %

🏠 Typologie de l'actif
Santé, Sénior

👤 Locataires
Korian, Ramsay



2 actifs situés en Italie au travers d'une participation dans une SCI gérée par Primonial REIM France

📍 Collegno et Brescia (Italie)

Acquis le 28/10/2022 et le 07/11/2022

La SCPI Primovie s'est portée acquéreur de 2 actifs situés en Italie. Le premier est une clinique situé à Collegno et louée à OSMAIRM. Le second est un EHPAD situé à Brescia et loué au Groupe Zaffiro.

📊 Volume d'investissement
57 306 546 €

📏 Surface (en quote-part)
22 500 m²

📈 Quote-part de détention
100 %

🏠 Typologie de l'actif
Santé, Sénior

👤 Locataires
OSMAIRM, Groupe Zaffiro

Un EHPAD (via une participation dans une SCI*)

Quartier La Croix,
26400 Grâne

Acquis le 15/12/2022

📊 Volume d'investissement
6 211 832 €

📏 Surface (en quote-part)
3 800 m²

📈 Quote-part de détention
100 %

*SCI Gérée par Primonial REIM France

Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs.

DONNÉES IMMOBILIÈRES

2 Résidences Services Séniors en VEFA

**Roquefort-la-Bédoule (13)
et Bourg-lès-Valence (26)**

Acquis le 24/11/2022

Livraison prévue en décembre 2023
et en mai 2024



Volume
d'investissement*
14 451 076 €



Surface
(en quote-part)*
3 881 m²



Quote-part
de détention
100 %

2 cliniques MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique)

**Saint-Aubin-sur-Scie (76)
et Angoulême (16)**

Acquis le 09/12/2022



Volume
d'investissement
48 747 659 €



Surface
(en quote-part)
19 876 m²



Quote-part
de détention
100 %

Une Résidence Service Sénior en VEFA

Muret (31)

Acquis le 21/12/2022

Livraison prévue en décembre 2024



Volume
d'investissement*
16 935 241 €



Surface
(en quote-part)*
4 824 m²



Quote-part
de détention
100 %

Un EHPAD

Roubaix (59)

Acquis le 30/11/2022



Volume
d'investissement
18 790 153 €



Surface
(en quote-part)
8 900 m²



Quote-part
de détention
100 %

*Données prévisionnelles à la livraison des actifs

■ CESSIONS DU TRIMESTRE

Parc Eurasanté

**883 avenue Eugène Avinée
Lille-Loos (59)**

Vendu le 27/10/2022



Prix de vente
19 608 620 €



Surface
(en quote-part)
6 536 m²



Quote-part
de détention
100 %

Sunshine - 18 crèches

Allemagne

Vendues le 31/10/22
et le 30/11/2022



Prix de vente
62 331 132 €



Surface
(en quote-part)
14 955 m²



Quote-part
de détention
100 %

Les Massues

**86/88, rue Dr Edmond Locard
Lyon (69)**

Vendu le 02/11/2022



Prix de vente
9 713 700 €



Surface
(en quote-part)
2 334 m²



Quote-part
de détention
100 %

Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs.

DONNÉES IMMOBILIÈRES

3 Nursing Homes

Allemagne

Vendus le 31/11/2022



Prix de vente

43 200 000 €

Surface
(en quote-part)13 658 m²Quote-part
de détention

100 %

3 EHPAD

Fréjus (83), Perpignan (66),
Chesnay-Rocquencourt (78)

Vendus le 09/12/2022



Prix de vente

44 500 874 €

Surface
(en quote-part)11 819 m²Quote-part
de détention

100 %

81 rue du Jardin Public

Bordeaux (33)

Vendu le 20/12/2022



Prix de vente

11 200 000 €

Surface
(en quote-part)2 439 m²Quote-part
de détention

100 %

TOP 10 des locataires
en % des loyers

- 1 COLISEE ■ 12,33 % des loyers annuels
- 2 KORIAN ■ 11,38 % des loyers annuels
- 3 ELSAN ■ 6,64 % des loyers annuels
- 4 CHARLESTON ■ 5,52 % des loyers annuels
- 5 ZAFFIRO ■ 3,71 % des loyers annuels
- 6 ADVITA ■ 3,09 % des loyers annuels
- 7 O.C.D.E. ■ 3,05 % des loyers annuels
- 8 GVM (GRUPPO VILLA MARIA) ■ 2,92 % des loyers annuels
- 9 DANA ■ 2,67 % des loyers annuels
- 10 GROUPE SANTE OVALIE - GSO ■ 2,60 % des loyers annuels

Les locataires actuels ne préjugent pas des locataires futurs.

■ GLOSSAIRE

Capitalisation : La capitalisation d'une SCPI correspond au nombre de parts de la SCPI multiplié par le prix de souscription de la SCPI.

Effet de levier : L'effet de levier est une méthode qui permet d'augmenter l'exposition immobilière de la SCPI par le biais de l'endettement notamment.

Prix AEM : Prix acte en main. Il s'agit de la valeur d'achat d'un bien à laquelle sont ajoutés les frais et les droits de mutation (frais de notaire, crédit, droits d'enregistrement).

Taux de distribution : Le taux de distribution est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé en France ou à l'étranger, versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1^{er} janvier n.

Taux d'occupation financier : Le taux d'occupation financier exprime la part des loyers, indemnités d'occupation facturées et indemnités compensatrices de loyers dans l'ensemble des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée. Le calcul du taux d'occupation financier a été modifié et comprend désormais les locaux sous franchise de loyer, les locaux mis à disposition d'un futur locataire, les locaux vacants sous promesse de vente et les locaux en restructuration (dont les travaux visent une amélioration de deux crans de la note DPE ou permettent à un passage à la TVA). Ce taux est mesuré le dernier jour ouvré du trimestre civil écoulé et ce pour les trois mois constituant ce trimestre.

Taux de rentabilité interne (TRI) : Le taux de rentabilité interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement sur une période donnée (souvent 5, 10 et 15 ans) en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Valeur de réalisation : La valeur de réalisation d'une SCPI est égale à la somme de la valeur des immeubles et de la valeur nette des autres actifs de la société.

Valeur de reconstitution : La valeur de reconstitution est égale à la valeur de réalisation augmentée du montant des frais afférents à une reconstitution du patrimoine de la SCPI.

Valeur de retrait : Il s'agit du montant reversé à l'associé qui demande le retrait (vente) de ses parts. La valeur de retrait correspond au prix de souscription moins les frais de souscription de la SCPI.

WALB (Weighted Average Lease Break) : Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'à leur prochaine échéance.

WALT (Weighted Average Lease Term) : Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'au terme du bail.

RAPPEL DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION / RETRAIT / CESSION DE PARTS

Augmentation de capital. L'offre au public est destinée à porter le capital social initial de 772 800 € à 5 000 000 000 €. La Société, étant une SCPI à capital variable, est habilitée à recevoir des souscriptions jusqu'à hauteur de ce plafond de 5 000 000 000 €..

Prix de souscription d'une part. Le prix de souscription tous frais compris est de 203 €, dont 43 € de prime d'émission. Celle-ci intègre notamment la commission de souscription versée par la SCPI à la société de gestion, fixée à 9,00 % HT, exonérée de TVA, du prix de souscription prime d'émission incluse, et qui supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 8,25 % HT (commission exonérée de TVA conformément à l'article 261 C, 1^o, e. du Code général des impôts).
- les frais d'étude et d'exécution des programmes d'investissement à hauteur de 0,75 % HT (commission exonérée de TVA conformément à l'article 261 C, 1^o, f. du Code général des impôts).

Les souscriptions et les versements sont reçus au siège de la SCPI Primovie au 36, rue de Naples – 75008 Paris. Les parts souscrites porteront jouissance avec effet au premier jour du sixième mois suivant la souscription accompagnée du versement des fonds.

Principe et modalités du retrait. Conformément aux dispositions régissant les sociétés à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la société, partiellement ou en totalité. Pour ce faire, les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la société de gestion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elles sont, dès réception, inscrites sur un registre des retraits et sont prises en considération par ordre chronologique d'inscription.

Le remboursement des parts rend effectif le retrait de son inscription sur le registre. Les parts remboursées sont annulées.

FISCALITÉ

Dispositif fiscal spécifique. La Société ne permet pas aux associés de bénéficier d'un régime fiscal spécifique. À l'instar des autres SCPI non fiscales, celle-ci est soumise aux conditions suivantes.

Régime micro-foncier. Les détenteurs de revenus fonciers provenant de parts de SCPI peuvent bénéficier du régime micro-foncier à la condition de détenir également des revenus fonciers provenant d'immeubles détenus « en direct ».

Plus-values et produits financiers. Les plus-values sont imposées au taux proportionnel de 19 % après application de l'abattement pour durée de détention, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit un taux d'imposition de 36,2 %. La loi de finances pour 2013 introduit une surtaxe additionnelle pour les plus-values nettes supérieures à 50 000 €. Le taux applicable est de 2 % à 6 % en fonction du montant de la plus-value réalisée.

À compter du 1^{er} janvier 2018, les revenus financiers perçus par la SCPI sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante :

- un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % (contre 24 % pour 2017),

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Endettement et effet de levier. La SCPI Primovie peut recourir à l'endettement pour le financement de ses investissements dans la limite de 30 % de la valeur des actifs immobiliers, tel qu'autorisé chaque année en Assemblée Générale.

L'effet de levier est une méthode qui permet d'augmenter l'exposition immobilière de la SCPI par le biais d'emprunts, crédits-baux, comptes courants d'associés, utilisation de facilités de caisse. L'effet de levier de la SCPI Primovie est exprimé sous la forme d'un ratio entre son exposition et sa valeur de réalisation.

Profil de liquidité. Au 31/12/2022, aucune part n'est en attente de retrait. La liquidité de la SCPI Primovie est par conséquent organisée. 100 % des actifs de la SCPI sont considérés non liquides. Aucun de ces actifs ne fait l'objet d'un traitement spécial.

L'associé qui se retire perd la jouissance de ses parts le premier jour du mois de l'inscription de son retrait sur le registre des associés.

Le remboursement sera effectué sur la base d'un prix de retrait, déterminé selon les modalités figurant dans la note d'information.

La SCPI peut constituer, lorsqu'elle le juge nécessaire, un fonds de remboursement pour faire face aux demandes de retrait.

Blocage des retraits. Si la société de gestion constate que les ordres de vente inscrits depuis plus de 12 mois sur le registre représentent au moins 10 % des parts émises par la Société, elle en informe sans délai l'AMF et elle convoque dans les 2 mois à compter de cette information une Assemblée Générale extraordinaire pour lui proposer la cession de tout ou partie du patrimoine ou toute autre mesure appropriée.

Marché secondaire. La SCPI, étant à capital variable, ne dispose pas d'un marché secondaire. Les cessions de parts se réalisent donc directement par l'associé (cession de gré à gré) et sont constatées selon les formes habituelles, rappelées dans la note d'information. Toutefois, en cas de « blocage des retraits », la société de gestion peut proposer à l'Assemblée Générale l'organisation d'un marché secondaire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. La variabilité du capital ne peut coexister avec un marché secondaire. Au cas d'espèce, les ordres d'achat et de vente prendraient la forme d'un « mandat », qui serait le seul document à remplir pour acheter ou vendre des parts de la SCPI Primovie.

Ce document peut être obtenu auprès de la Direction de la Relation Client au 01 44 21 73 93.

- les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 % (contre 15,5 % pour 2017).

Ces revenus financiers continuent de faire l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes.

Pour les personnes physiques non résidentes, le taux de retenue à la source est aligné sur le taux de PFU, soit 12,8 %. Le taux de retenue à la source est maintenu à 30 % pour les personnes morales non résidentes.

Déclaration des revenus et IFI. Primonial REIM France vous adressera les éléments nécessaires pour remplir votre déclaration fiscale. La valeur IFI par part sera transmise avec les informations fiscales prévues pour remplir les déclarations de revenus. Il est également précisé que les crédits relatifs au financement de parts de SCPI en nue-propriété ne pourront plus être inscrits au passif.

À compter du 01/01/2014, le taux de TVA applicable est de 20,00 %.

CARACTÉRISTIQUES

SCPI : classique diversifiée

Capital : variable

Date de création : 19 juillet 2012

N° Visa AMF : 12-19

Date de délivrance : 31 juillet 2012

Durée de la SCPI : 99 ans

Capital Maximum Statutaire : 5 000 000 000 €

Dépositaire : BNP PARIBAS S.A.

Évaluateur immobilier :

CUSHMAN & WAKEFIELD VALUATION FRANCE